

Commune des Riceys.

C. D. no 17 A

Chemin vicinal ordinaire n^o 11, dit de St Claude.

Plan d'alignements.

Plan approuvé par Ordonnance
Royale en date du 18 Janvier 1848,

Échelle de 0^m 002 p. mètres.

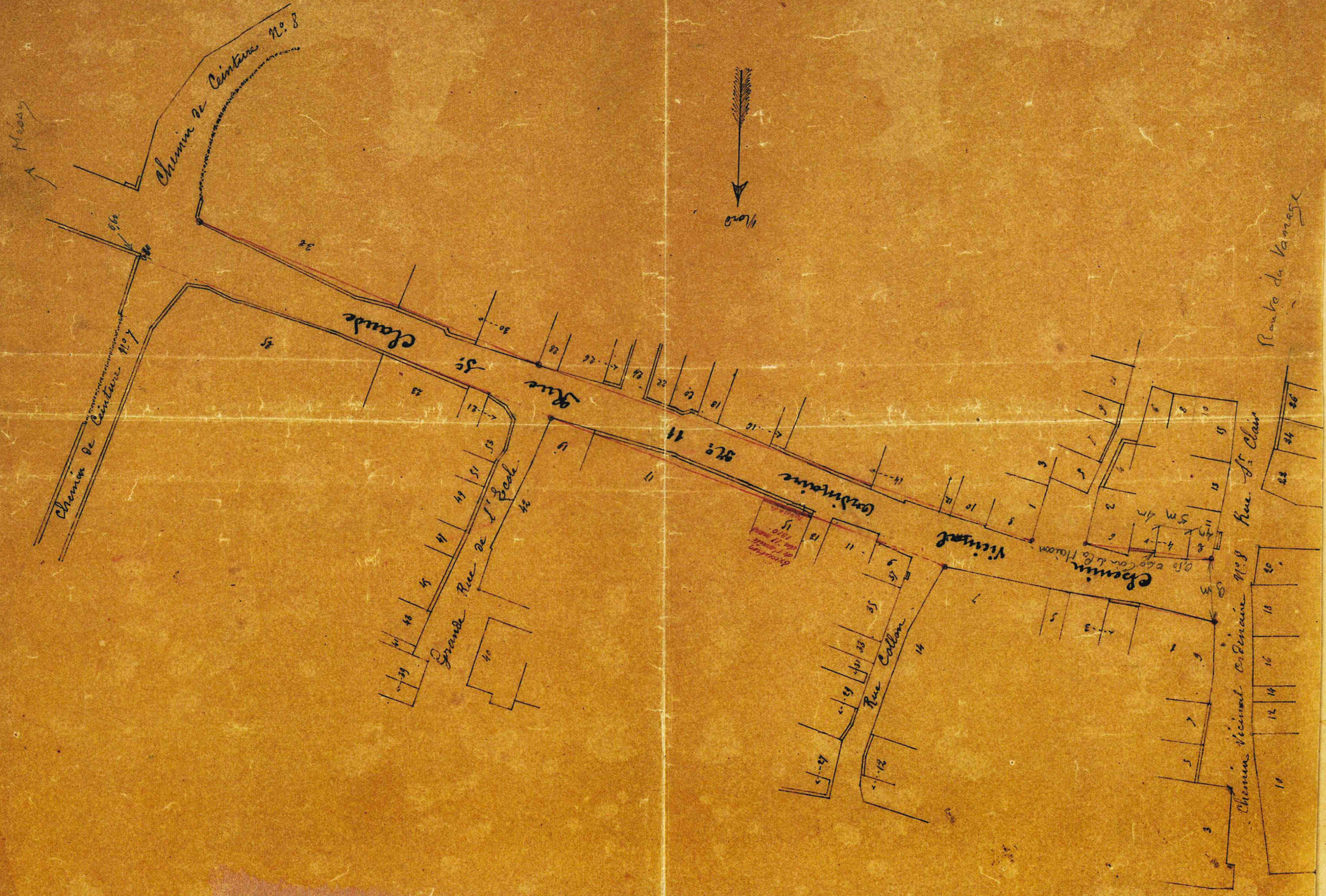
Caleau indiquant les noms des propriétaires et la nature des propriétés riveraines du chemin.

N ^o du plan	Noms propres des propriétaires	Nature des propriétés	N ^o du plan	Noms propres des propriétaires	Nature des propriétés
Rue S^{te} Claude.					
Côté gauche					
1	S ^{te} Damaiz	Maison	2	Côté droit	Maison et cour
3	Verey	Maison et cour	4	Cesty	Maison
5	Cesty	Bâtiment	6	Chavouice	id
7	Heubois	id	8	Meligne	Bâtiment
9	Toté	Maison	10	Rigoley	Passage Commun
11	Ricottot	id	12	Chury - Ghemin	Maison et cour
13	Oryant - Trait	Cour Commune	14	Oryant - Trait	id
15	Marcel	Jardin	16	Verdy	Cour Commune
17	Meligne - Nicot	id	18	Gallihard	Jardin
19	id	Maison	20	Oryant - Trait	id
21	Carrié	Bâtiment et jardin	22	Pion	Passage Commun
23	Ricottot	Jardin	24	Lynatgrain	Maison et cour
25	Harvier	Vigne	26	Oryant - Trait	Passage Commun
			28	Collon	Maison et cour
			30	Oryant - Trait	Passage Commun
			32	Maurice	Maison et cour
				Verger	Verger

Désignation des alignements.

Côté gauche — Un alignement partira ^{de l'angle Sud-Ouest} de la maison N^o 1^{er} et se terminera à l'angle Nord-Est du bâtiment N^o 7 — Un autre alignement partira de l'extrémité du précédent et se terminera à l'angle Sud-Est de la maison N^o 19 — Un autre alignement partira de l'extrémité du précédent et se terminera à cinquante centimètres au Nord de l'angle Sud-Ouest d'un verger qui se trouve au bout de la dite rue et à l'Est du chemin de Ceinture N^o 4.

Côté droit — Un alignement partira de l'angle nord-ouest de la maison N^o 2 et se terminera au Sud de l'angle Nord-Ouest de la maison N^o 8, à six mètres cinquante centimètres de l'alignement du côté opposé de la dite Rue — Un autre alignement partira de l'extrémité du précédent et se terminera à l'angle Nord-Est de la maison N^o 30 — Et un autre alignement partira de l'extrémité du précédent et se terminera à l'angle Nord-Est du verger N^o 32.



DÉPARTEMENT

DE L'AUBE

ARRONDISSEMENT

de Troyes

CIRCONSCRIPTION

de Bar-sur-Seine

COMMUNE

des Riceys

SIGNATAIRES :

M Lambert
Agent voyer cantonal

M Beaupré
Agent voyer d'arrondissement

M Blonde
Agent voyer en chef

176

CHEMIN d'Intérêt Commun N° 26
Embranchement de Ricey-Das à Molsme

Modification du plan d'alignement approuvé
le 18 janvier 1848.

Ricey-Haut

PLAN D'ALIGNEMENT modificatif.

Dressé par l'Agent voyer
A Bar-sur-Seine, le 11 avril 1927
Cautouat

Signé: Lambert

Vu et vérifié par l'Agent voyer d'arrondissement.

A Troyes, le 16 avril 1927

Signé: Beaupré

Présenté par l'Agent voyer en chef.

A Troyes, le 16 avril 1927

Signé: Blonde

Pour copie conforme
A Bar-sur-Seine le 5 octobre 1927

E. Ingénieur

Lambert

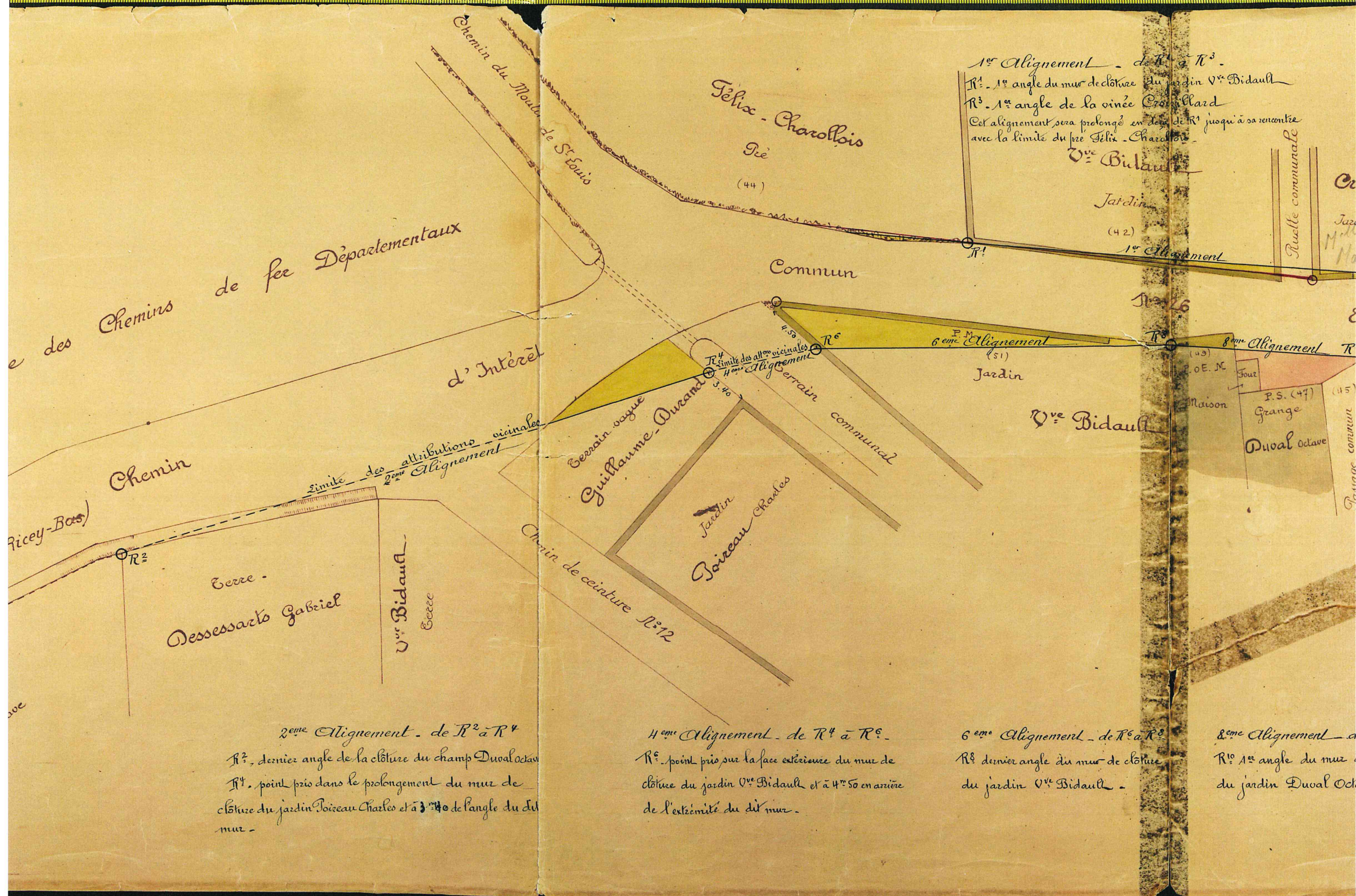
Vu et approuvé par décision de la Commission Départementale
en date de ce jour et en vertu de la délégation spéciale du Conseil Général
en date du 9 mai 1927

Le Président,

Signé: Gauthier,

Le Secrétaire,

Signé: Royer



1^{er} Alignement - de R¹ à R³.
 R¹ - 1^{er} angle du mur de clôture du jardin V^{ve} Bidault
 R³ - 1^{er} angle de la vigne Croisillard
 Cet alignement sera prolongé en dedans de R¹ jusqu'à sa rencontre avec la limite du pré Félix - Charollois -
 V^{ve} Bidault

Chemin de fee Départementaux

d'Intérêt

Limite des attributions vicinales
 2^{eme} Alignement

Dessessarts Gabriel

V^{ve} Bidault

Terrain vague
 Guillaume - Durand

Commun

Jardin
 Boireau Charles

Chemin de ceinture N:12

6^{eme} Alignement
 (51)
 Jardin

V^{ve} Bidault

8^{eme} Alignement
 (45)
 P.O.E.M.
 Maison
 P.S. (47)
 Grange
 Duval octave

2^{eme} Alignement - de R² à R⁴
 R² - dernier angle de la clôture du champ Duval octave
 R⁴ - point pris dans le prolongement du mur de clôture du jardin Boireau Charles et à 3^m 40 de l'angle du dit mur -

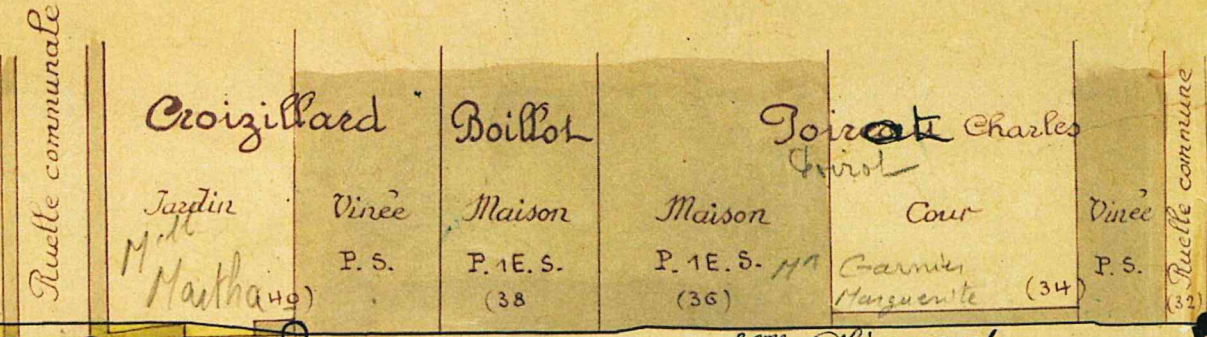
4^{eme} Alignement - de R⁴ à R⁵.
 R⁵ - point pris sur la face extérieure du mur de clôture du jardin V^{ve} Bidault et à 4^m 50 en arrière de l'extrémité du dit mur -

6^{eme} Alignement - de R⁶ à R⁸.
 R⁸ - dernier angle du mur de clôture du jardin V^{ve} Bidault -

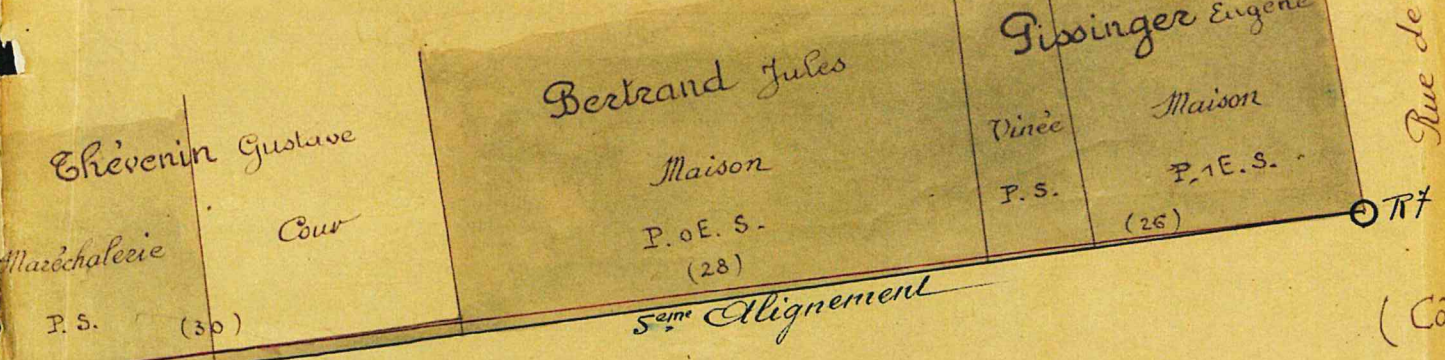
8^{eme} Alignement - de R⁸ à R¹⁰.
 R¹⁰ - 1^{er} angle du mur de clôture du jardin Duval Octave

Bidault
qui à sa rencontre

3^{ème} Alignement - de R³ à R⁵
R⁵ - angle saillant de la maréchalerie
Chévenin Gustave -

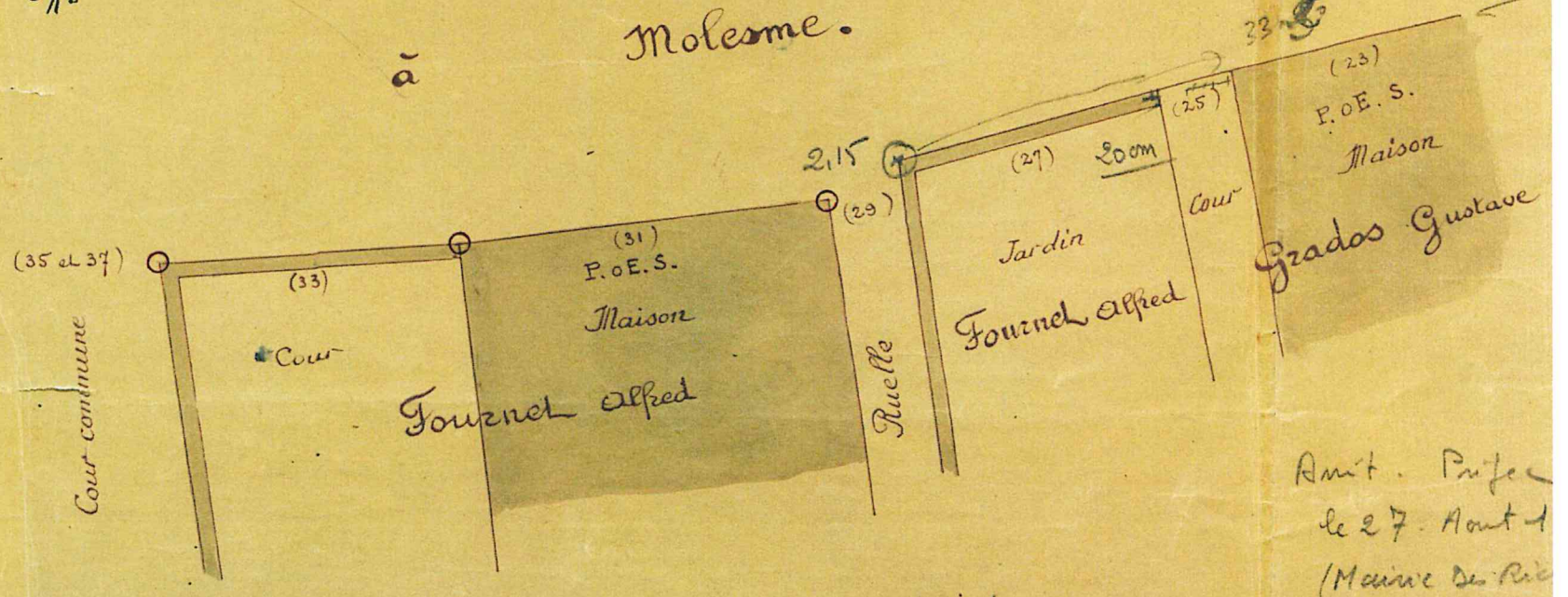
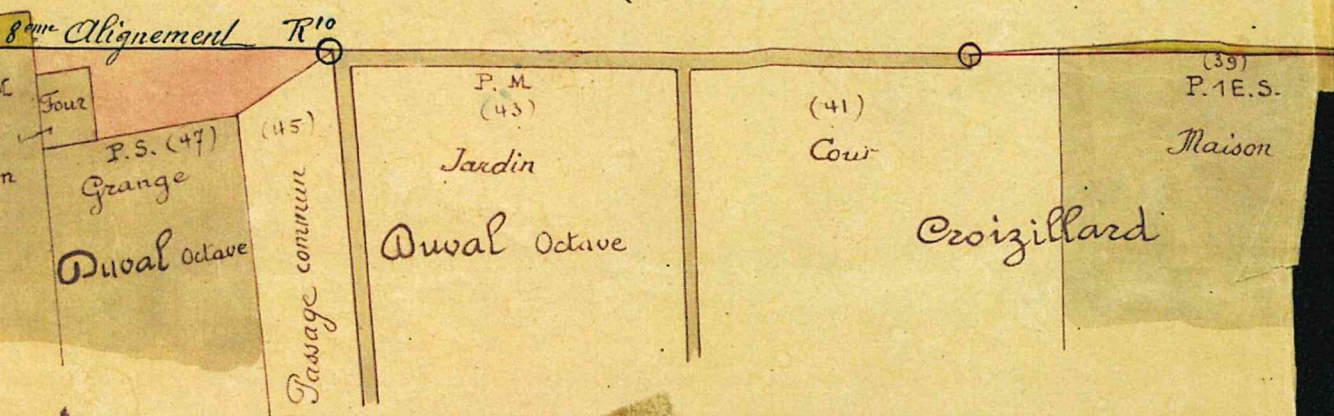


5^{ème} Alignement - de R⁵ à R⁷
R⁷ - dernier angle de la maison Pissinger Eugène



(Côté de Moleme)

Embranchement de R¹⁰ à R⁵



Amit. Prieur
le 27. Aout 1
(Maire de Rie)

Ech = 1/2000

8^{ème} Alignement - de R⁸ à R¹⁰
R¹⁰ 1^{er} angle du mur de clôture
du jardin Duval Octave.

Un autre alignement qui aura 15^m de longueur partira
de l'angle sud de la maison n° 39 et se terminera à un
angle rentrant très obtus que fait dans son commencement
la face de la cour n° 41. Et restant de la face de cette cour
ainsi que la face du jardin n° 43 sont conservés

Les alignements existants sur les faces des
maisons et cours n° 31, 33, 35 et 37 seront
conservés -

1/2000

317-3

SERVICE VICINAL

Chemin vicinal d'intérêt commun N° 37
des Riceys à Essoyes
Traverse de Ricey Haute-Rive

PLAN D'ALIGNEMENT

Dressé par l'Agent voyer d'arrondissement
A Bar-sur-Seine, le 24 Octobre 1890.

Signé: E. De France

Vu et vérifié par l'Agent voyer d'arrondissement.

—A— —to— —18—

Présenté par l'Agent voyer en chef

A Troyes, le 29 8^{bre} 1890.

Signé: A. Sèze

Vu ET APPROUVÉ par décision du Conseil Général
en date de ce jour.

A Troyes, le 22 Août 1890.

Le Président, Le Secrétaire,

Signé: Gabriel Sèze. Signé: Rambourg.

arrondissement de Bar-sur-Seine

ABREVIATIONS

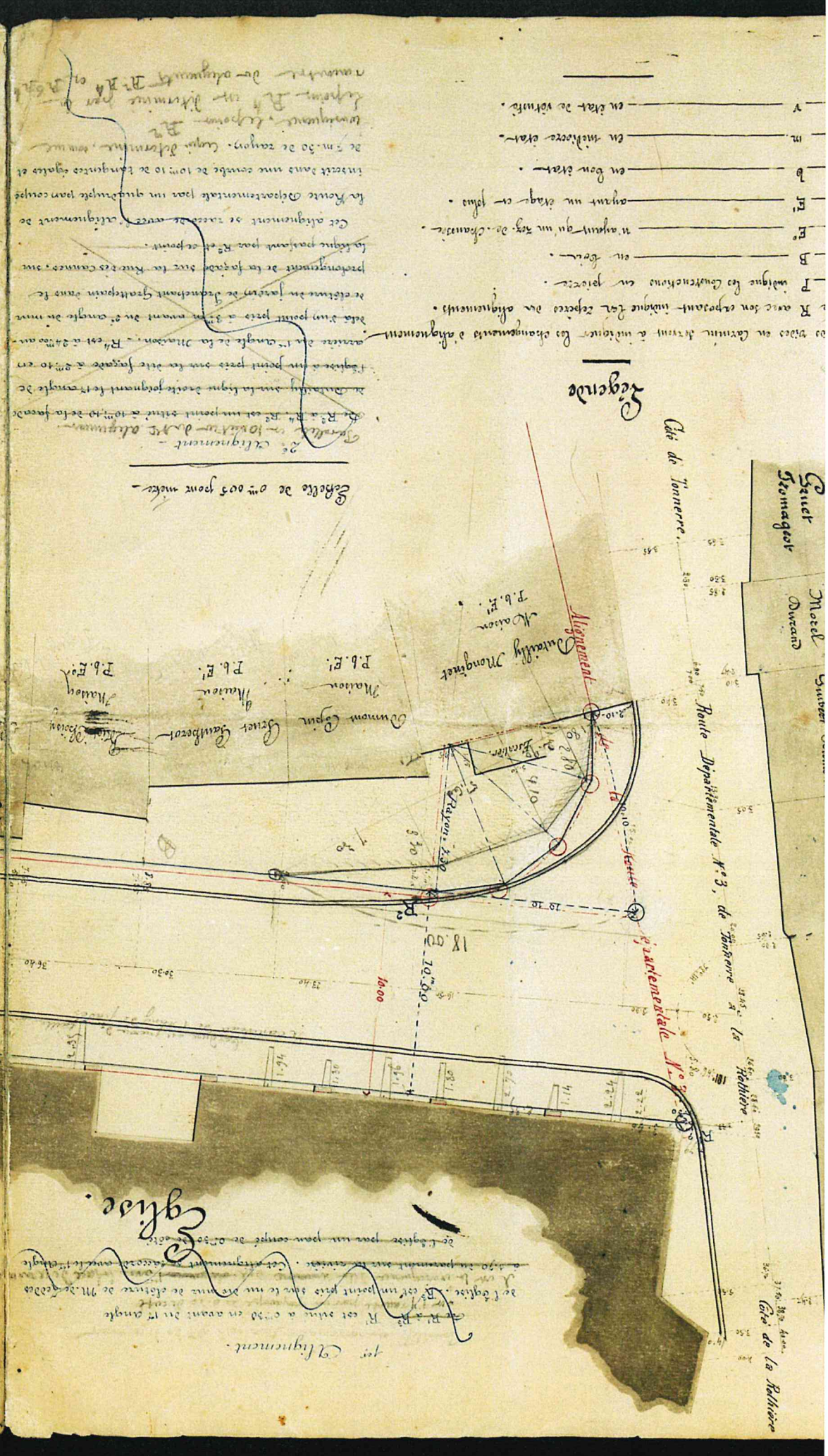
- B Construction en bois
- P — en pierre ou moellon.
- P T — en pierre de taille.
- O E Rez-de-chaussée.
- 1 E Maison à 1 étage.
- 2 E — à 2 étages.
- 3 E — à 3 étages.
- 4 E — à 4 étages.
- S Construction solide.
- M — médiocre.
- V — caduque ou en mauvais état.



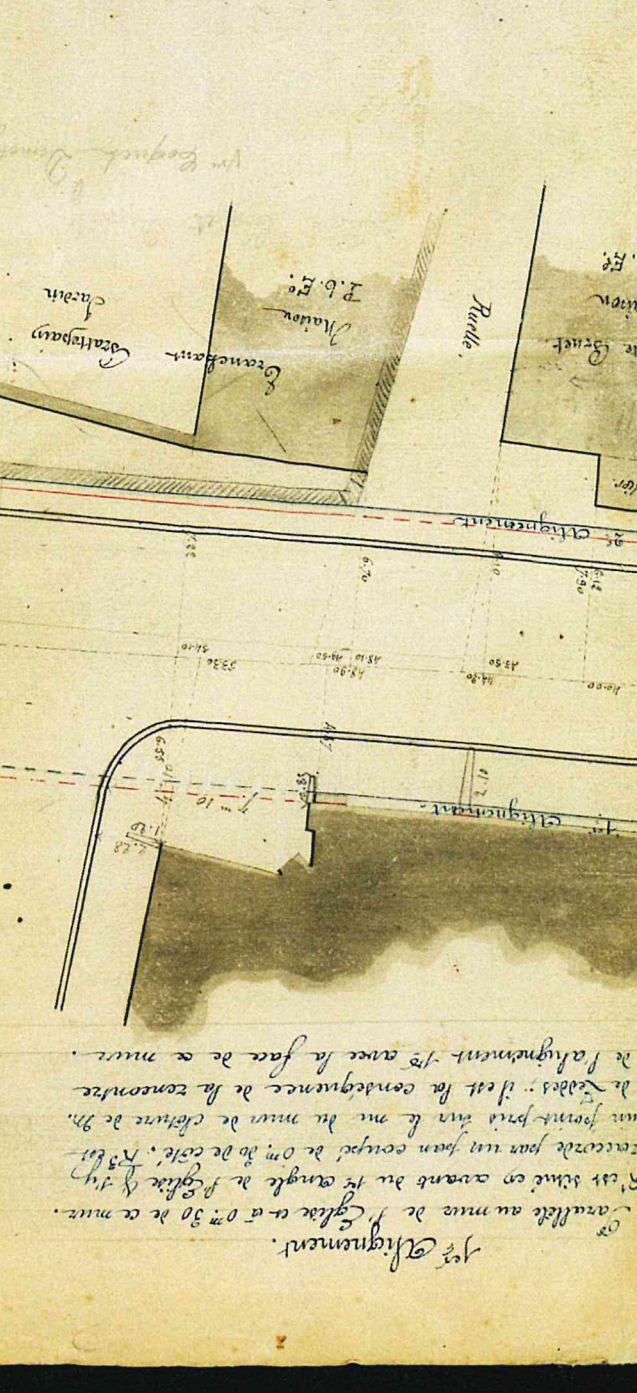
- R avec son expositant invariable tel qu'il est au plan.
- I indique les constructions en plan.
- B en bornes.
- F indiquant qu'un rayon de courbure.
- J1 ayant un tracé en plus.
- B en bornes.
- m en mètres.
- v en état de voirie.

Légende

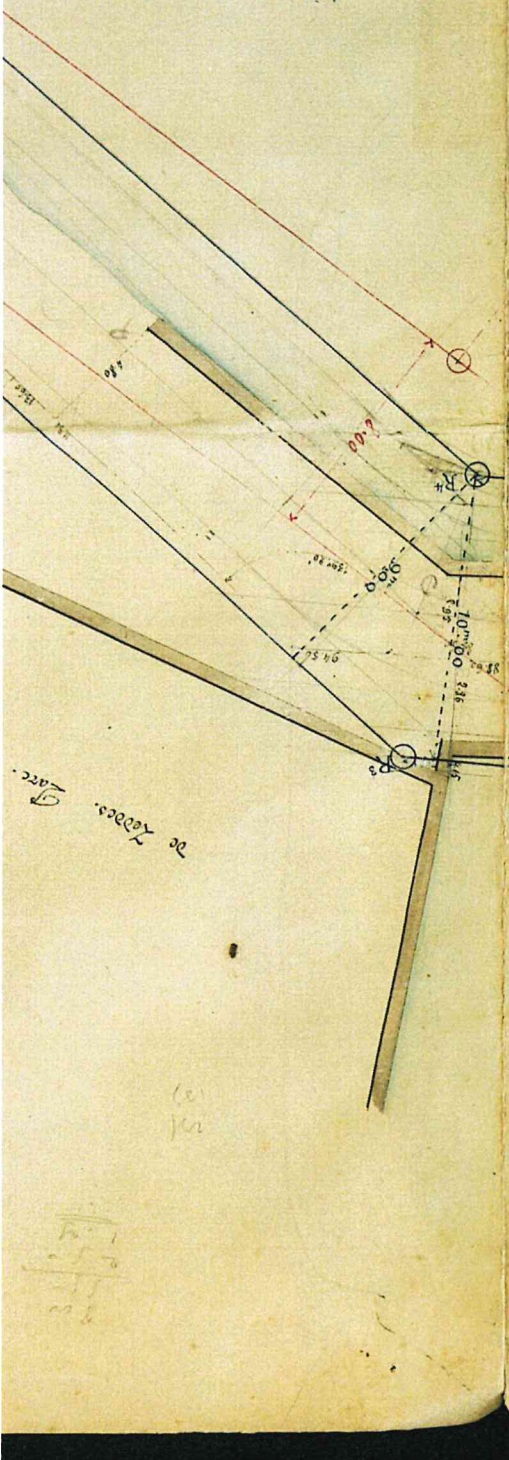
1^{er} alignement -
 2^e alignement -
 3^e alignement -
 4^e alignement -
 5^e alignement -
 6^e alignement -
 7^e alignement -
 8^e alignement -
 9^e alignement -
 10^e alignement -
 11^e alignement -
 12^e alignement -
 13^e alignement -
 14^e alignement -
 15^e alignement -
 16^e alignement -
 17^e alignement -
 18^e alignement -
 19^e alignement -
 20^e alignement -
 21^e alignement -
 22^e alignement -
 23^e alignement -
 24^e alignement -
 25^e alignement -
 26^e alignement -
 27^e alignement -
 28^e alignement -
 29^e alignement -
 30^e alignement -
 31^e alignement -
 32^e alignement -
 33^e alignement -
 34^e alignement -
 35^e alignement -
 36^e alignement -
 37^e alignement -
 38^e alignement -
 39^e alignement -
 40^e alignement -
 41^e alignement -
 42^e alignement -
 43^e alignement -
 44^e alignement -
 45^e alignement -
 46^e alignement -
 47^e alignement -
 48^e alignement -
 49^e alignement -
 50^e alignement -
 51^e alignement -
 52^e alignement -
 53^e alignement -
 54^e alignement -
 55^e alignement -
 56^e alignement -
 57^e alignement -
 58^e alignement -
 59^e alignement -
 60^e alignement -

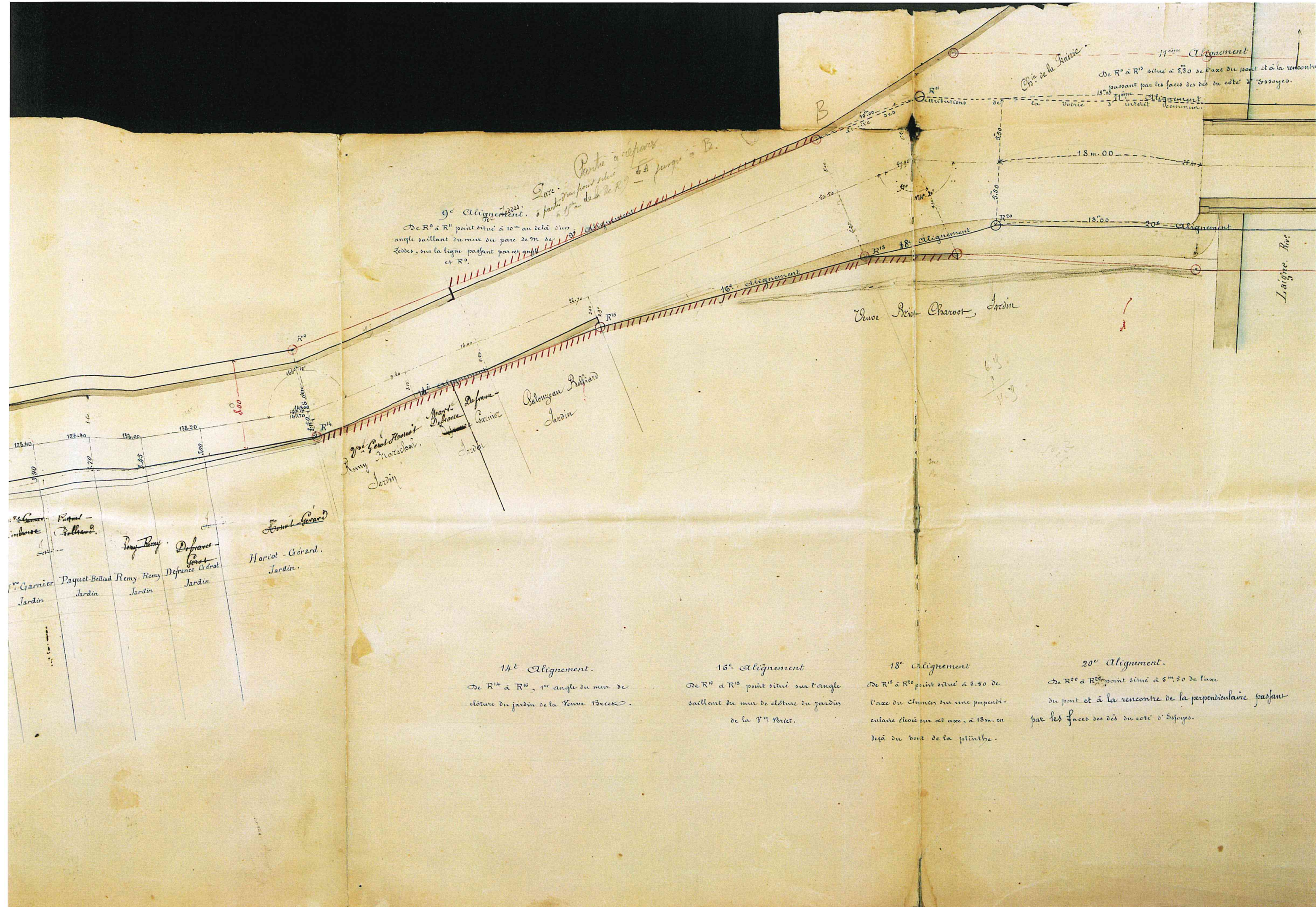


alignement de 10^m au 1^{er} alignement. (2^e alignement) et raccorde avec l'alignement de la Rue Nationale par un quadrilatère par coupe usant dans une courbe de 10^m de tangentes égales & de 3^m30 de rayon, ce qui donne R¹ et R² est déterminé par la concordance des alignements R¹, R² et R³.



alignement de 10^m au 1^{er} alignement. (2^e alignement) et raccorde avec l'alignement de la Rue Nationale par un quadrilatère par coupe usant dans une courbe de 10^m de tangentes égales & de 3^m30 de rayon, ce qui donne R¹ et R² est déterminé par la concordance des alignements R¹, R² et R³.





9^e alignement. De R⁰ à R¹¹ point situé à 10^m au delà d'un angle saillant du mur du parc de M de Leddes, sur la ligne passant par ces g^{ts} et R⁹.

10^e alignement. De R¹¹ à R¹² point situé à 10^m au delà d'un angle saillant du mur du parc de M de Leddes, sur la ligne passant par ces g^{ts} et R⁹.

11^e alignement. De R¹¹ à R¹² point situé à 5^m de l'axe du pont et à la rencontre passant par les faces des des du côté d'Essoyes.

12^e alignement. De R¹² à R¹³ point situé à 18^m de l'axe du pont et à la rencontre passant par les faces des des du côté d'Essoyes.

13^e alignement. De R¹³ à R¹⁴ point situé à 15^m de l'axe du pont et à la rencontre passant par les faces des des du côté d'Essoyes.

14^e alignement. De R¹⁴ à R¹⁵ point situé à 18^m de l'axe du pont et à la rencontre passant par les faces des des du côté d'Essoyes.

15^e alignement. De R¹⁵ à R¹⁶ point situé à 18^m de l'axe du pont et à la rencontre passant par les faces des des du côté d'Essoyes.

16^e alignement. De R¹⁶ à R¹⁷ point situé à 18^m de l'axe du pont et à la rencontre passant par les faces des des du côté d'Essoyes.

17^e alignement. De R¹⁷ à R¹⁸ point situé à 18^m de l'axe du pont et à la rencontre passant par les faces des des du côté d'Essoyes.

18^e alignement. De R¹⁸ à R¹⁹ point situé à 18^m de l'axe du pont et à la rencontre passant par les faces des des du côté d'Essoyes.

19^e alignement. De R¹⁹ à R²⁰ point situé à 18^m de l'axe du pont et à la rencontre passant par les faces des des du côté d'Essoyes.

20^e alignement. De R²⁰ à R²¹ point situé à 18^m de l'axe du pont et à la rencontre passant par les faces des des du côté d'Essoyes.

1^{er} Garnier Jardin
 2^{es} Garnier Jardin
 3^{es} Garnier Jardin
 4^{es} Garnier Jardin
 5^{es} Garnier Jardin
 6^{es} Garnier Jardin
 7^{es} Garnier Jardin
 8^{es} Garnier Jardin
 9^{es} Garnier Jardin
 10^{es} Garnier Jardin
 11^{es} Garnier Jardin
 12^{es} Garnier Jardin
 13^{es} Garnier Jardin
 14^{es} Garnier Jardin
 15^{es} Garnier Jardin
 16^{es} Garnier Jardin
 17^{es} Garnier Jardin
 18^{es} Garnier Jardin
 19^{es} Garnier Jardin
 20^{es} Garnier Jardin

14^e alignement. De R¹⁴ à R¹⁵, 1^{er} angle du mur de clôture du jardin de la Kenne Bricet.

16^e alignement. De R¹⁶ à R¹⁷ point situé sur l'angle saillant du mur de clôture du jardin de la T^{re} Bricet.

18^e alignement. De R¹⁸ à R¹⁹ point situé à 5.50 de l'axe du chemin sur une perpendiculaire élevée sur cet axe, à 18m. en deçà du bout de la plinthe.

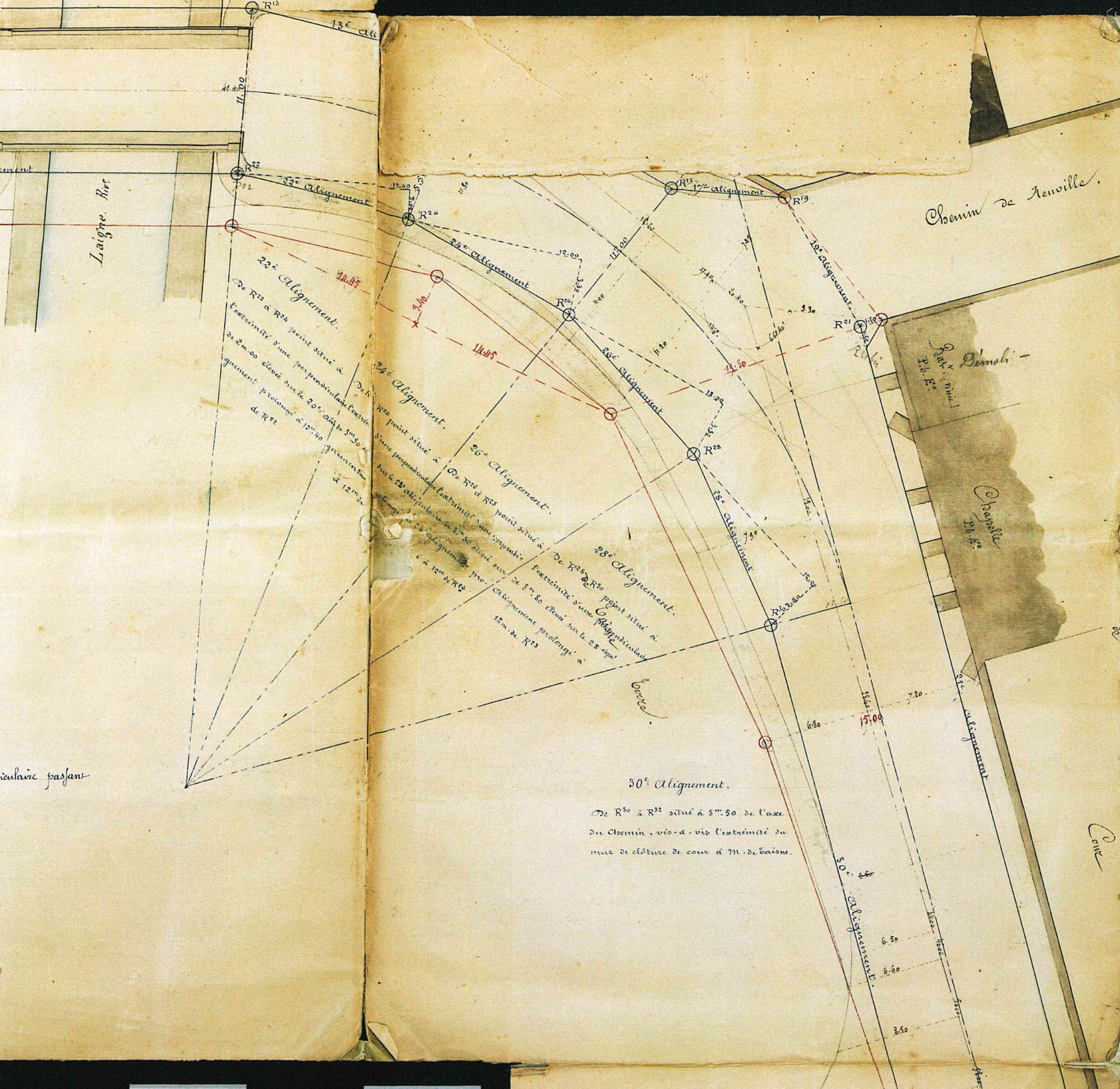
20^e alignement. De R²⁰ à R²¹ point situé à 5^m.50 de l'axe du pont et à la rencontre de la perpendiculaire passant par les faces des des du côté d'Essoyes.

63
 1/3

Alignement
 l'axe du pont et à la rencontre de la perpendiculaire
 du côté de Sossyès.

13^e alignement
 De R¹³ à R¹⁴ point
 sur la perpendiculaire

Laigne Riv



22^e Alignement.
 De R²² à R²⁴ point situé à
 l'extrémité d'une perpendiculaire
 de 2m.00 élevée sur le 20^e alignement
 prolongé à 12^m.40
 de R²²

24^e Alignement.
 De R²⁴ à R²⁵ point situé à
 l'extrémité d'une perpendiculaire
 de 2m.00 élevée sur le 20^e alignement
 prolongé à 12^m.40
 de R²⁴

26^e Alignement.
 De R²⁶ à R²⁷ point situé à
 l'extrémité d'une perpendiculaire
 de 2m.00 élevée sur le 20^e alignement
 prolongé à 12^m.40
 de R²⁶

28^e Alignement.
 De R²⁸ à R²⁹ point situé à
 l'extrémité d'une perpendiculaire
 de 2m.00 élevée sur le 20^e alignement
 prolongé à 12^m.40
 de R²⁸

30^e Alignement.

De R³⁰ à R³² situé à 5^m.50 de l'axe
 du Chemin, vis-à-vis l'extrémité du
 mur de clôture de cour à M. de Caône.

19^e Alignement.

De R¹⁹ à R²¹ point situé à 1^m.50 en avant du
 1^{er} angle du mur de clôture de M. de Caône.
 Cet alignement se raccorde avec le côté droit
 du Chemin de Neuville par un coupé de 1^m.50 de côté.

21^e Alignement.

De R²¹ à R²³ point situé à 5^m.50 de l'axe du
 chemin vis-à-vis l'extrémité du mur de clôture
 de M. de Caône.

Chemin de Neuville.

Bâtiment Démoli
 P. 16. 50

Bâtiment
 P. 16. 50

Alignement
 P. 16. 50

Canal

circulaire passant

Commune des Riceys.
Section de Ricey-Bas.

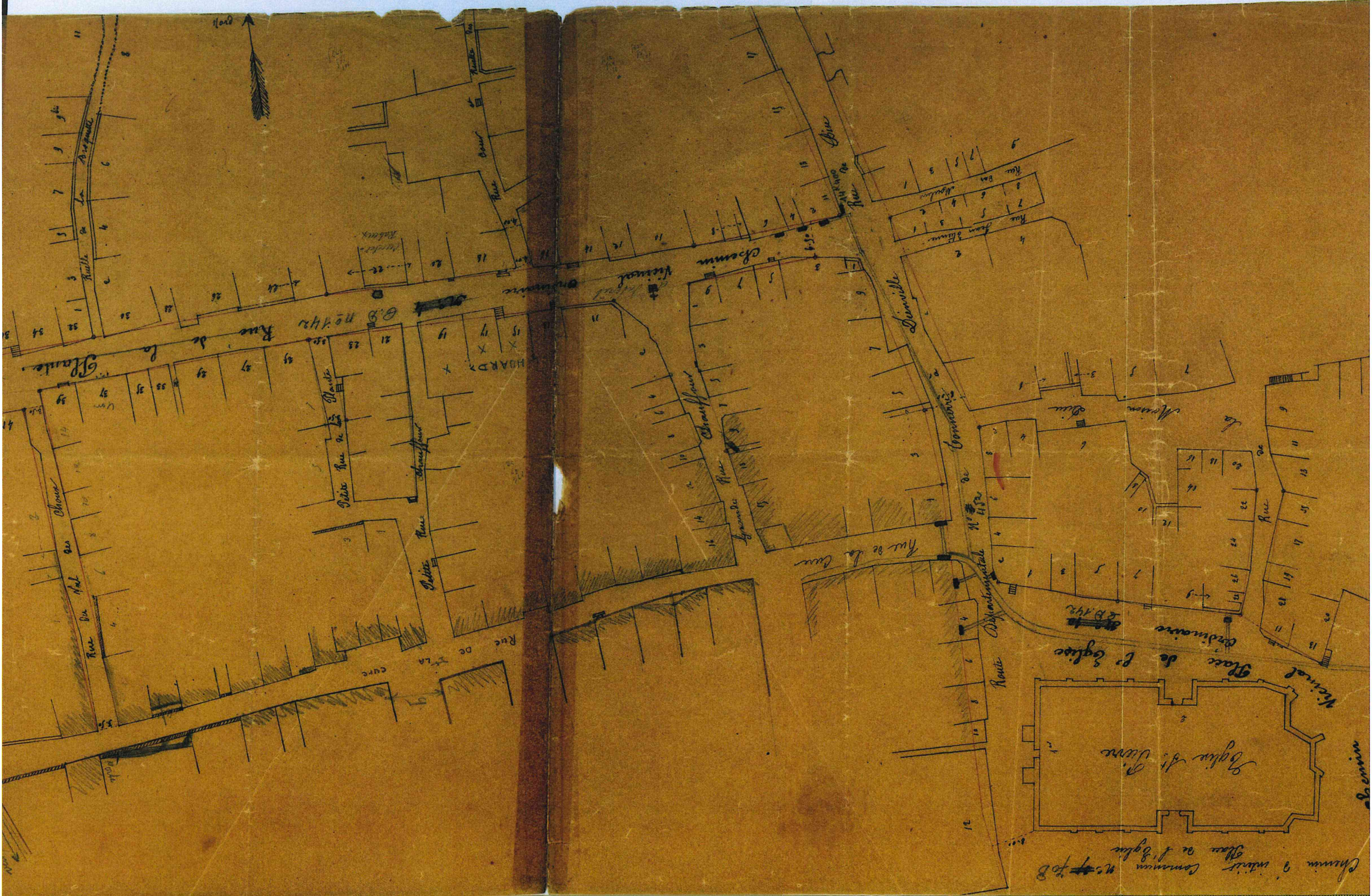
chemin d'ind. com. N° 142 & alignement à Ricey-Bas

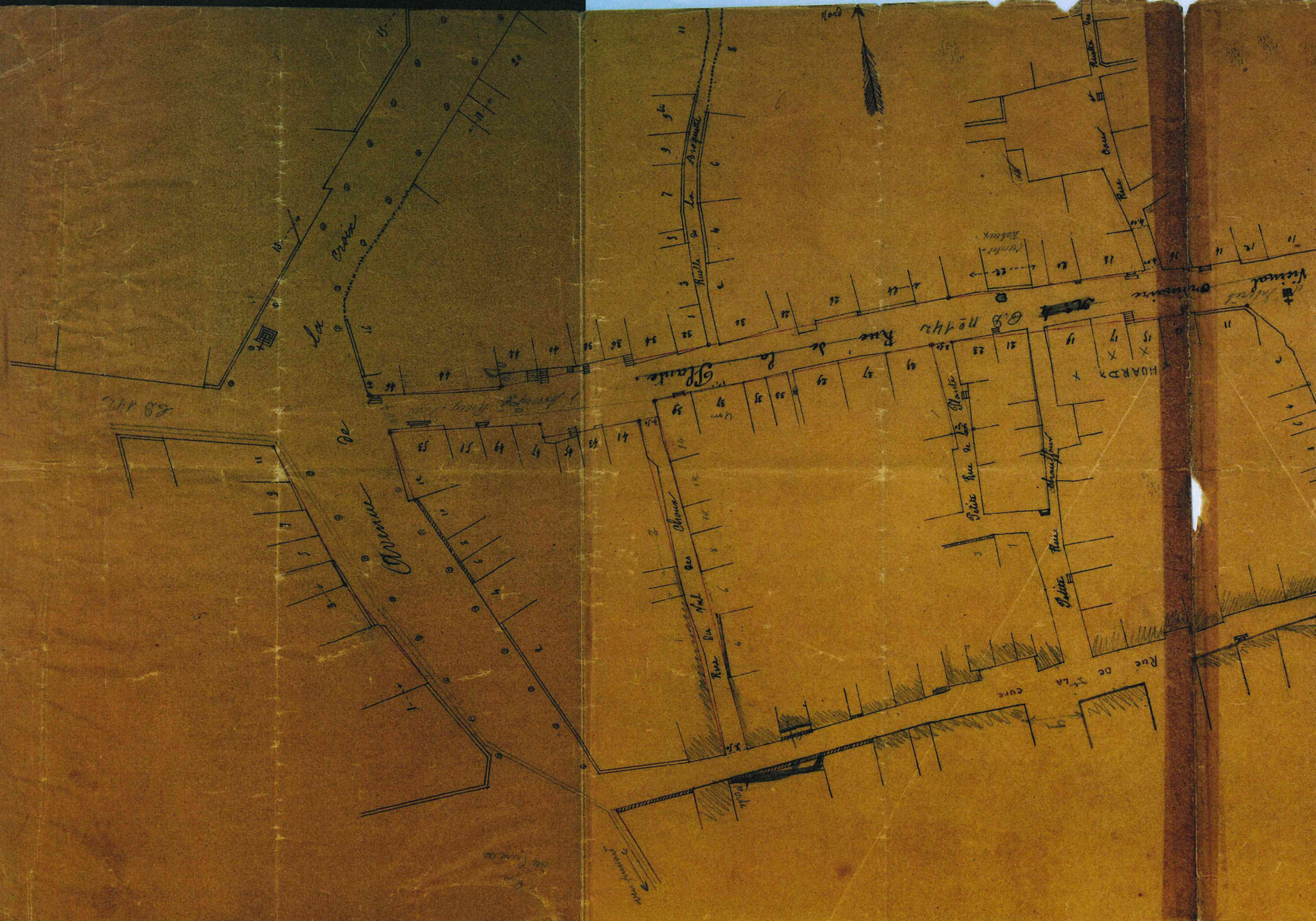
Chemins Vicinaux Ordinaires N° 4 et 10.

Plan d'alignements.

Plan approuvé par l'Administration Royale
en date du 18 Janvier 1848

Echelle de 0^m 002 ps. mètre.





+

de l'Aube.

ient de l'Est

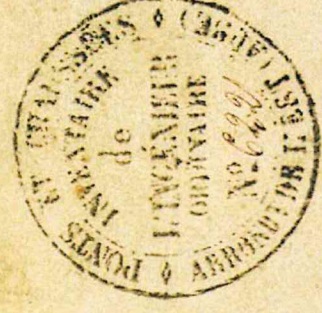
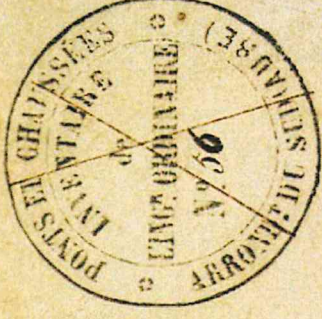
Ponts et Chaussées.

D. C. N.º 26

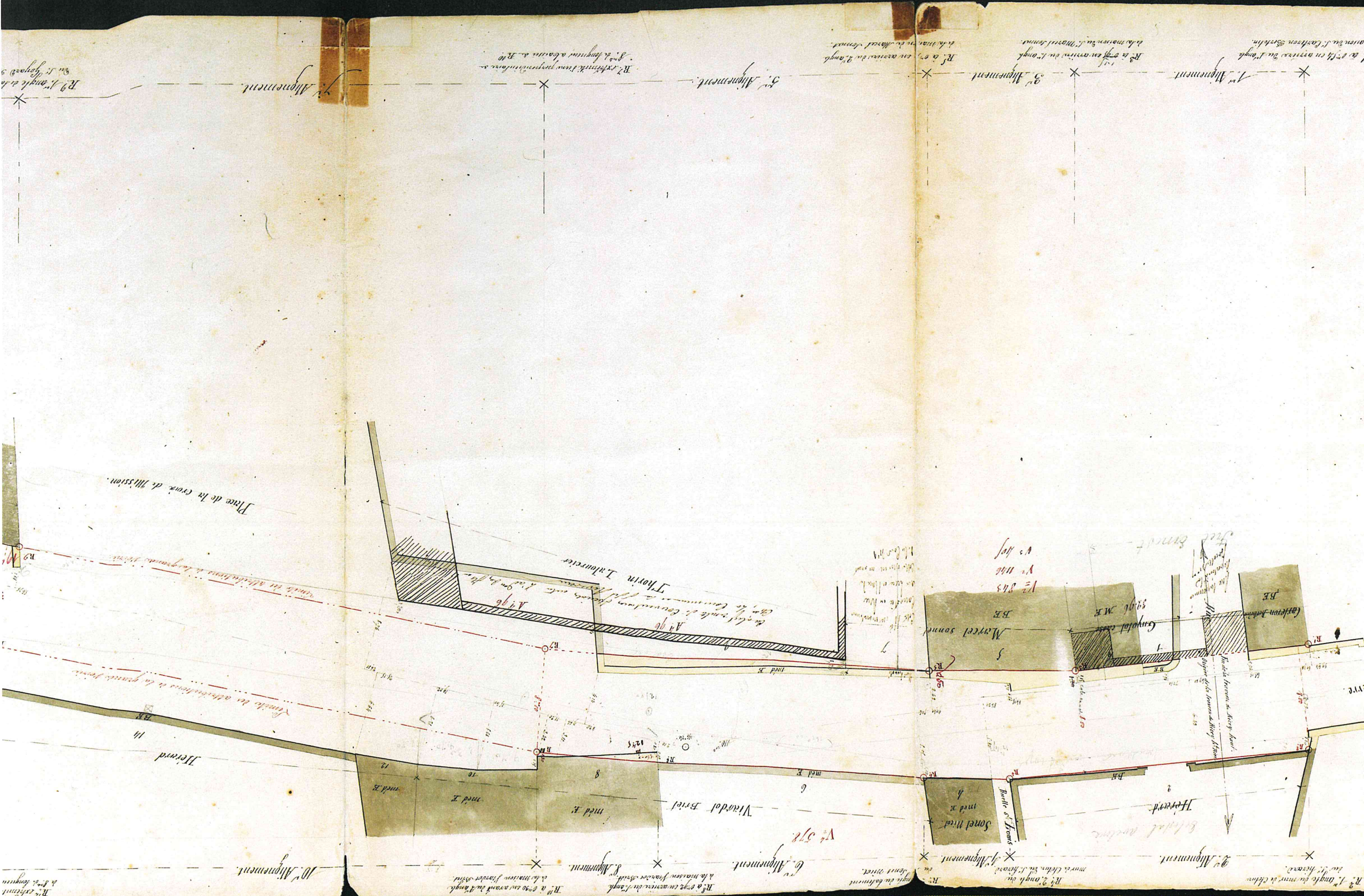
Route Départementale N.º 3 de Louvercy à Dieuxville.

Plan des Alignemens de la Traversée de Ricey-haute-Rive.

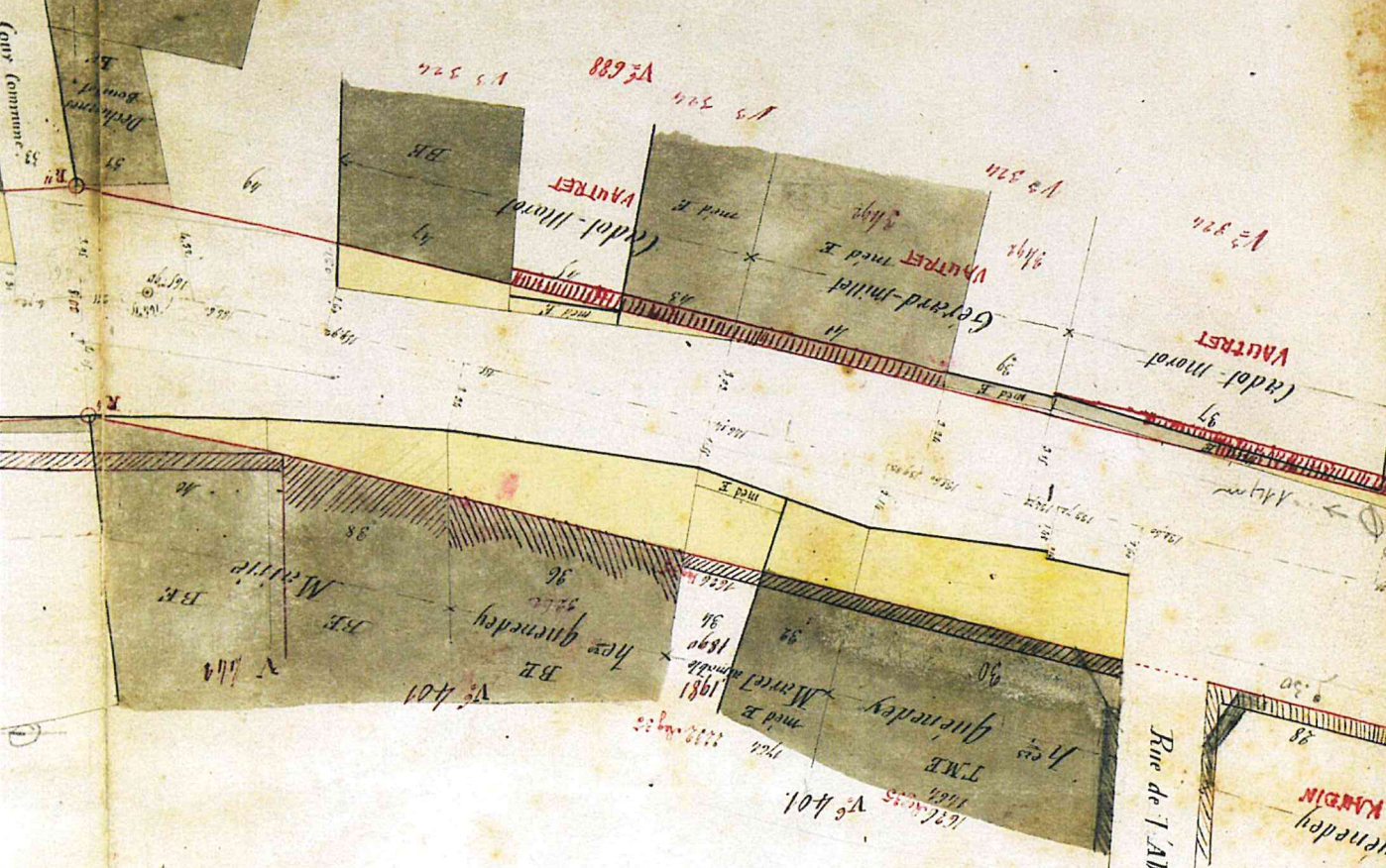
Approuvé par Ordonnance royale du 7 Aout 1844.



452

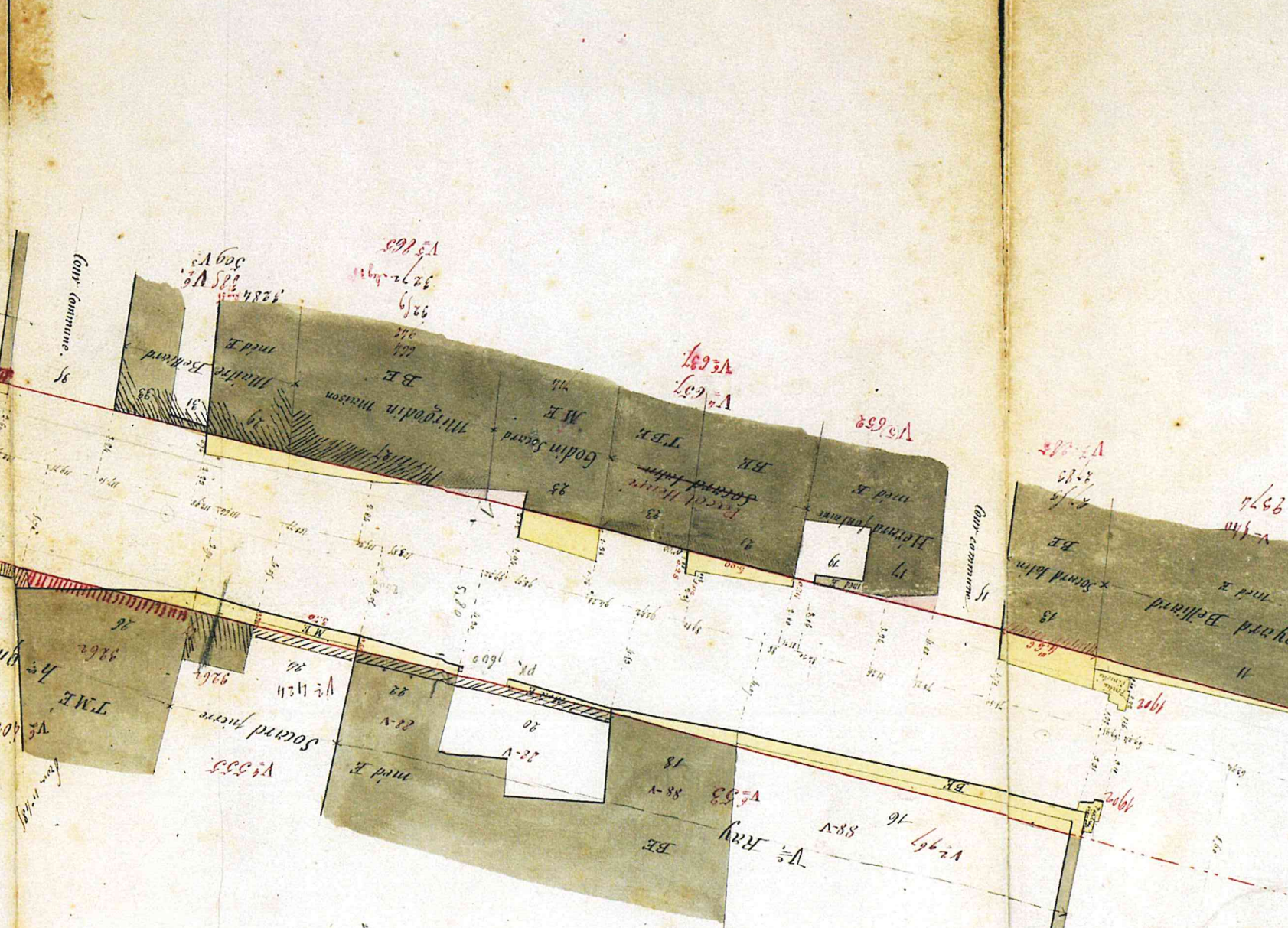


Rn 2^e ong. de la man.



Rn 2^e ong. de la man.

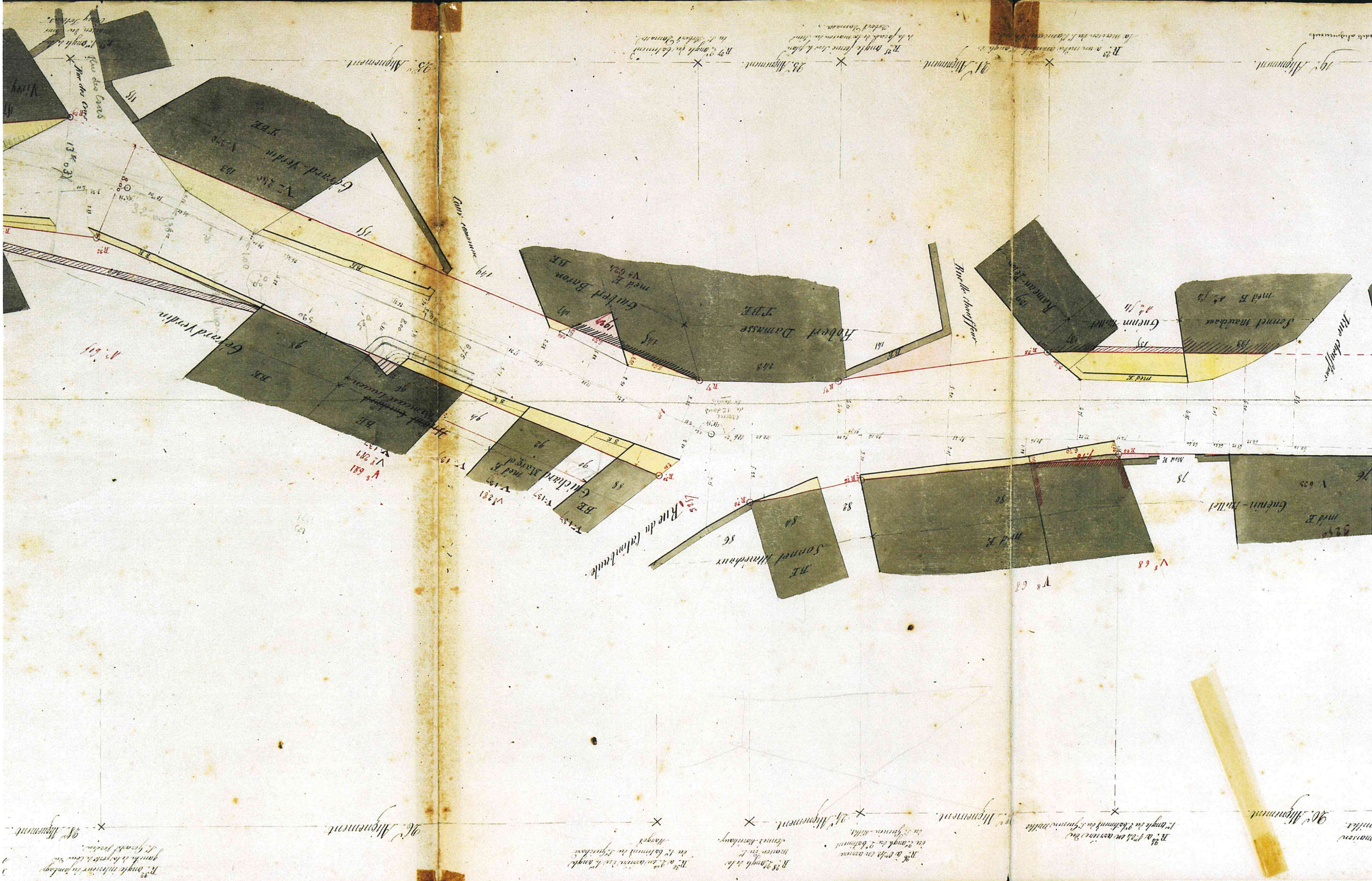
9^e Alignement



10^e Alignement

Chemin de ceinture n° 9

Rn 2^e ong. de la man.



29^e Alignement

N^o 816
G^{de} Garnier

Requiel

Jardin

Mouton, vaine

32^e Alignement

R^{te} 2^e angle à la main
au S^o Ouest

31^e Alignement

R^{te} 2^e angle à la main
au Nord & Ouest

R^{te} 2^e alignement à l'angle opposé
à l'alignement abattu à R^{te}
R^{te} 2^e angle à la main
au S^o Ouest

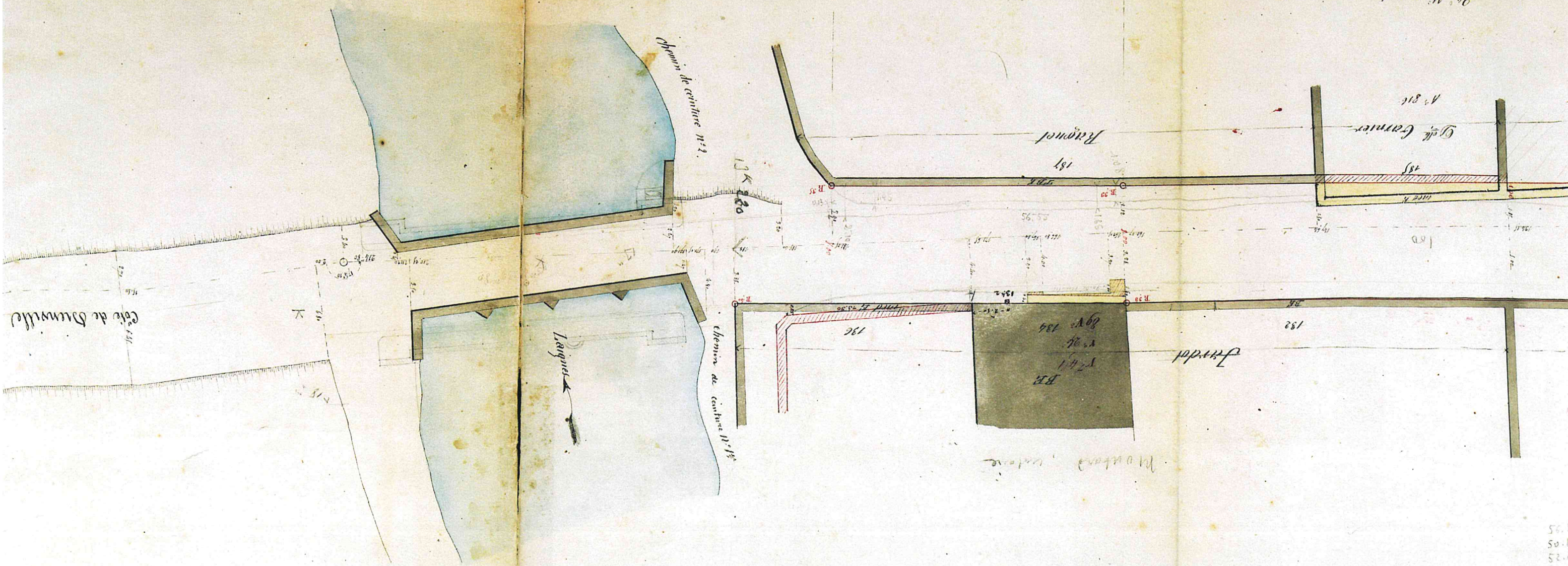
13^e K 220

chemin de ceinture N^o 2

chemin de ceinture N^o 1^{er}

Laques

Cote de Beauville



1.95
1.05
1.25
3.2
1.61

ABRÉVIATIONS

B	Construction en bois.
P	— en pierre ou moellon.
P T	— en pierre de taille.
O E	Rez-de-chaussée.
1 E	Maison à 1 étage.
2 E	— à 2 étages.
3 E	— à 3 étages.
4 E	— à 4 étages.
S	Construction solide.
M	— médiocre.
V	— caduque ou en mauvais état.